

## Le rôle des tabous dans la conservation des ressources côtières à Madagascar

Joshua E. Cinner<sup>1</sup>

### Résumé

L'article qui suit examine le rôle des tabous qui limitent l'exploitation des ressources marines et côtières à Madagascar. J'ai étudié treize communautés qui habitent dans les cinq parcs marins nationaux de Madagascar ou à côté. Les interdits frappant les produits alimentaires ou les espèces et les restrictions d'utilisation des engins sont fréquents, et trois parcs marins nationaux recèlent des zones sacrées. Une seule zone sacrée fait toutefois l'objet de restrictions sur la pêche. Alors que, en Océanie, la gestion coutumière est souvent appliquée en souplesse, de manière à s'adapter aux ressources, à Madagascar, les tabous sont absolument inflexibles et certaines communautés se sont opposées à toute tentative de les assimiler à des méthodes de conservation contemporaines.

### Introduction

Les tabous sont légion à Madagascar, et dans les zones de l'océan Indien occidental dont les habitants parlent la langue malgache (Lambek 1992 ; Ruud 1960). Ils font partie intégrante de la vie des Malgaches, servent à identifier le statut et la position au sein de la société, et permettent souvent de définir les groupes sociaux (Lambek 1992 ; Walsh 2002). Ainsi, le nom de nombreux groupes sociaux commence par la particule négative *tsy* qui fait allusion à des tabous particuliers à ces groupes (Lambek 1992). Les habitants de Tsimihety, par exemple, sont "ceux qui ne se coupent pas les cheveux" (Lambek 1992).

Plusieurs études traitent des tabous malgaches (par exemple Ruud 1960) et de leur rôle social (Lambek 1992, 1998 ; Walsh 2002), mais peu nombreuses sont celles qui examinent les tabous pesant sur l'utilisation des ressources et leurs rôles potentiels du point de vue écologique (Bodin et al. 2006 ; Lingard et al. 2003 ; Jones et al. 2006 ; Loudon et al. 2006 ; Schachenmann 2006), en particulier dans le milieu marin (Langley 2006). Des études conduites en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Indonésie et au Kenya ont montré que les pratiques traditionnelles de conservation permettent de protéger les ressources marines (Cinner et al. 2005, 2006; McClanahan et al. 1997). On connaît toutefois mal les tabous frappant les ressources marines malgaches et en quoi ils diffèrent des méthodes de gestion coutumière, abondamment étudiées pour l'Océanie.

L'objectif du présent article est d'examiner les tabous qui régissent l'exploitation des ressources, dans les parcs marins nationaux de Madagascar et à proximité, en recueillant et, si possible, en fournissant des éléments sur l'histoire et le contexte des coutumes et tabous malgaches relatifs aux ressources marines et côtières. Cette recherche a été conduite dans le cadre

d'un projet visant à établir un programme de suivi socioéconomique des aires marines protégées (AMP) de Madagascar. Le recueil d'informations concernant la gestion coutumière de ces sites, objectif secondaire du programme de suivi, devait être complété par l'obtention d'autres données. Les informations que je présente ne sont donc pas nécessairement aussi détaillées que des études essentiellement axées sur la gestion coutumière (par exemple : Hviding 1996, 1998 ; Hickey 2006). Néanmoins, étant donné l'importance que revêt Madagascar, l'intérêt de la conservation pour cet écosystème sensible (Myers et al. 2000) et le manque d'informations concernant la place des tabous dans la conservation, j'essaierai ici de rendre compte en temps utile des tabous relatifs aux ressources côtières.

### Méthodes

J'ai conduit des enquêtes socioéconomiques dans treize communautés qui habitent au sein ou à proximité des cinq aires marines protégées (AMP) de Madagascar : 1) Sahasoa (AMP de Nosy Atafana), 2) Nosy Barifia, 3) Nosy Valiha, 4) Antranokira (AMP de Sahamalaza), 5) Marofototra, 6) Ambodiforaha (AMP de Tampolo), 7) Ambodilaitry, 8) Ambinaibe et Ankitsoko (AMP du Cap Masoala), 9) Antsobobe, 10) Ankarandava, 11) Andomboko, 12) Tanjona, et 13) l'AMP d'Ifaho à Tanjona (figure 1). Sur les plans technique et administratif, les AMP de Tampolo, Tanjona, et Cap Masoala font toutes parties du parc national de Masoala. J'ai choisi des villages qui répondaient à toute une gamme de critères géographiques, sociaux et économiques, notamment la taille de la population, le développement, l'histoire et la durée de la colonisation, et l'importance des ressources marines pour la subsistance.

Pendant une à deux semaines, j'ai recueilli des données dans chaque parc, de septembre à novembre

1. ARC Centre of Excellence for Coral Reef Studies, James Cook University, Townsville, QLD, 4811 Australie. Fax: 61-7-4781-6722; courriel: joshua.cinner@jcu.edu.au

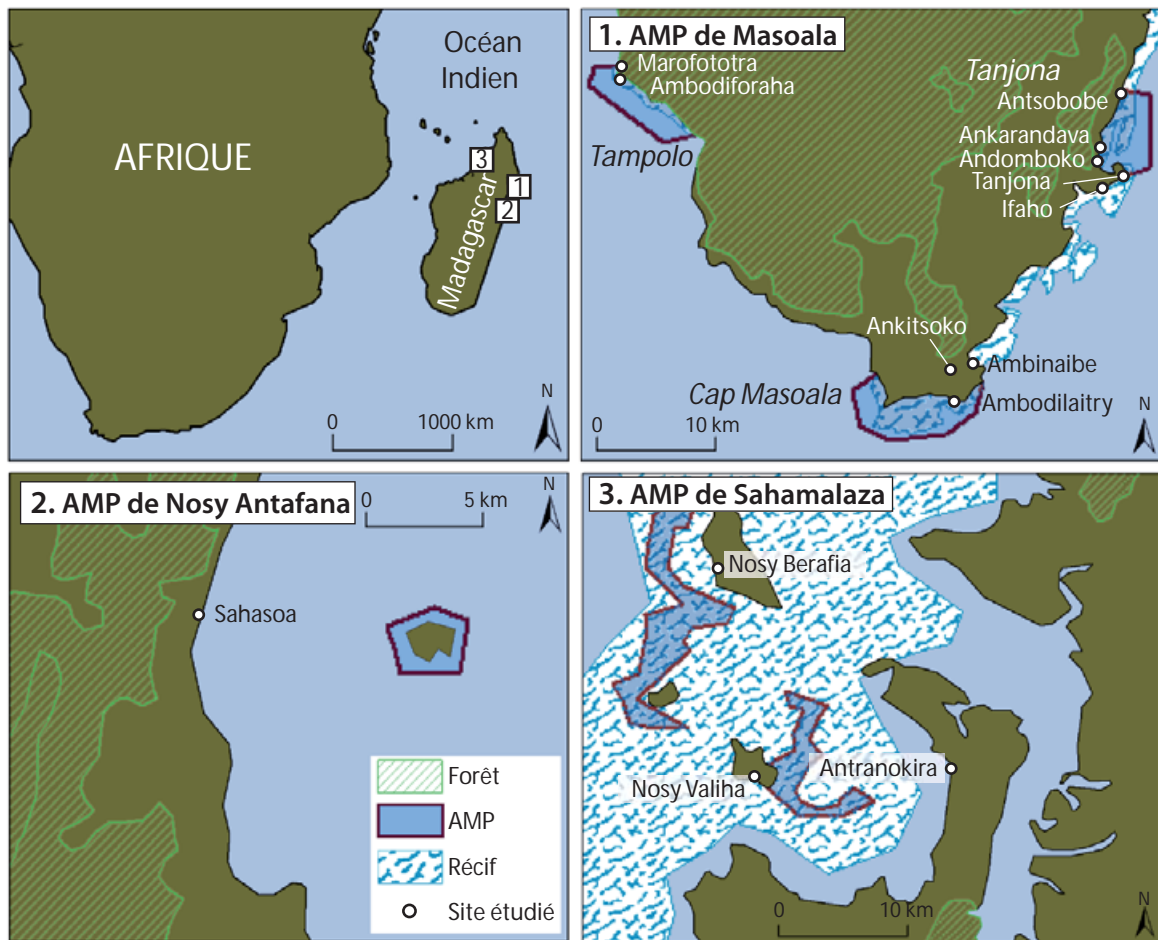


Figure 1. Sites étudiés

2005, selon diverses techniques quantitatives et qualitatives, notamment des enquêtes systématiques auprès des ménages (Cinner 2005), des entretiens avec des informateurs clés, l'observation des participants et des récits. Dans chaque parc, j'ai conduit entre deux et cinq entretiens avec des informateurs clés. Ces derniers étaient des chefs de village, des anciens, une reine locale dans la région de Sahamalaza, et d'autres membres de la communauté qui connaissaient bien les conditions d'exploitation des ressources et les tabous. J'ai fait appel à deux ou trois assistants malgaches sur chaque site pour gérer les enquêtes et les traduire. J'ai également eu recours à un guide local dans chaque village pour me présenter et éviter d'enfreindre les tabous locaux.

L'échantillonnage des ménages des villages reposait sur un mode systématique : nous avons échantillonné une fraction de la communauté (par exemple un ménage sur deux, sur trois ou sur quatre) (Henry 1990 ; de Vaus 1991). La fraction précise échantillonnée de chaque communauté était déterminée en divisant la population totale du village par la taille de l'échantillon que nous voulions prélever.

Dans les très petites communautés (moins de trente ménages), j'ai essayé d'enquêter auprès de chaque ménage (mais n'y suis jamais parvenu, en raison de l'absence prolongée de certains résidents). Pour les besoins de cette étude, j'ai défini un ménage comme étant un groupe de personnes qui cohabitent et partagent des repas. Le nombre d'enquêtes par parc allait de 43 à 70. Le nombre d'enquêtes par communauté (dans chaque parc) variait de 7 à 44 selon la population du village et le temps disponible par site (en fonction, par exemple, des conditions météorologiques, de l'existence de moyens de transport sur certains sites et de leur fréquence, et d'impératifs budgétaires). En tout, 264 enquêtes ont été conduites auprès des ménages, ceux-ci étant constitués à 55 % de pêcheurs.

Pour déterminer leur connaissance des réglementations en matière de gestion halieutique et savoir s'ils les respectent, nous avons demandé aux pêcheurs des ménages interrogés s'il existe des tabous ou des restrictions affectant les zones de pêche, les horaires, les espèces, la taille des poissons ou les engins, et si les restrictions relatives à la pêche étaient respectées. Si les pêcheurs indiquaient que les gens ne respectaient

par les règlements, nous leur demandions si c'était la majorité des gens qui enfreignaient les règlements, ou seulement quelques personnes. J'ai essayé de distinguer les restrictions traditionnelles (les tabous, par exemple) des restrictions contemporaines imposées par les AMP ou la gestion halieutique, bien que, parfois, cette distinction ne fût pas claire.

J'ai regroupé les résultats des enquêtes en catégories thématiques : 1) institutions locales régissant les ressources marines ; 2) liens avec les ancêtres ; 3) lieux sacrés ; 4) produits alimentaires ou espèces tabous ; 5) restrictions temporelles ; 6) restrictions relatives aux engins ; 7) esprits de la mer ; 8) propriété sur le domaine marin, et 9) respect des règlements. Dans ces sections, j'ai inclus des exemples tirés d'autres études pertinentes.

### Institutions locales régissant les ressources marines

À Madagascar, il existe deux types d'institutions officielles qui régissent les ressources côtières : le *fady* et le *dina*. Un *fady* est un tabou qui restreint une activité particulière à un endroit précis (Langley 2006). Un *fady* peut être limité à une famille ou un clan donné, mais n'a pas nécessairement de retombées sur la communauté tout entière. Un *dina* est un texte juridique local fondé sur le code social malgache (Rakotoson et Tanner 2006). En général, le *dina* est codifié, signé par le président du village et les parties prenantes concernées, et reconnu par les autorités nationales (Langley 2006 ; Rakotoson et Tanner 2006). Bien que le *dina* puisse servir à réguler les ressources côtières (Rakotoson et Tanner 2006), cela n'était le cas d'aucun des sites étudiés. Le présent article se concentre donc sur le rôle du *fady* dans la régulation des ressources côtières.

### Liens avec les ancêtres

Le culte des ancêtres est largement pratiqué dans l'ensemble de Madagascar. Dans une étude parallèle,

Cinner et al. (2006) ont indiqué que 60 pour cent des 264 ménages interrogés dans les AMP de Madagascar observaient leurs croyances traditionnelles dans le culte des ancêtres. Walsh (2002) note le nombre de cérémonies et de rituels auxquels les groupes sociaux malgaches font appel en échange de services de bénédiction entre descendants et ancêtres. Le respect de certains codes de conduite, tels que les tabous, peuvent aussi être considérés comme une offrande ou un service en échange de bénédictions des ancêtres (Walsh 2002).

En général, les chefs spirituels assurent le lien entre les vivants et leurs ancêtres et sont investis de diverses responsabilités : ils président à des cérémonies, font des sacrifices et, au besoin, consultent les ancêtres pour leur demander conseil. Ils peuvent être des anciens, des rois et des reines, et des médiums (censés posséder des pouvoirs surnaturels) (Walsh 2002). Ainsi, dans la région de Sahamalaza, c'est une reine, que j'ai interrogée, qui est en relation avec les esprits. Elle s'occupe des affaires spirituelles courantes, préside une cérémonie annuelle, et communique avec les ancêtres. Elle communique avec les esprits des ancêtres au moyen de rêves et en direct afin de connaître l'avenir et de savoir quelles sont les plantes médicinales qui peuvent guérir telle ou telle maladie. Elle détient son statut royal d'un ancêtre, un roi africain (Ndramandisoaravo est le nom inscrit sur la tombe) qui a introduit le riz et d'autres végétaux à Madagascar. Comme il a apporté un aliment censé être supérieur au sorgho que les gens cultivaient auparavant, le roi et ses descendants ont conservé leur titre royal.

### Lieux sacrés

Il existe des lieux sacrés dans les AMP de Sahamalaza, Cap Masoala et Nosy Antafana (tableau 1). Dans l'AMP d'Antafana, il y a une petite source (20 m x 10 m) sur l'une des îles du parc (figure 2). Plusieurs tabous lui



Figure 2. Lagon sacré de Nosy Antafana.

**Tableau 1.** Présence de tabous particuliers évoqués par les pêcheurs et principaux informateurs de chaque parc. Les tabous sont regroupés en quatre grandes catégories : lieux sacrés, nourriture, horaires et engins. À l'intérieur de ces catégories, les tableaux sont classés par ordre décroissant de fréquence de réponse. Ainsi, les personnes ont plus souvent parlé des tabous relatifs à la consommation de poissons guitares que de celle de tétraodons.

Description	Tanjona	Cap Masoala	Tampolo	Sahamalaza	Nosy Antafana
<b>Lieux sacrés</b>					
Lieu sacré		X		X	X
<b>Nourriture (espèces marines)</b>					
Poissons-guitares	X	X	X	X	
Tortues	X	X	X	X	
Tétraodons (et leurs œufs)	X		X	X	
Dugongs	X	X	X		
Dauphins	X	X	X	X	
Perroquets rouges	X	X			
Baleines	X	X		X	
Holothuries	X				
Sardines (Octobre–Janvier)	X				
Autres *	X		X	X	
<b>Horaires</b>					
Travail dans les champs le jeudi	X	X	X	X	X
Travail dans les champs le mardi	X	X	X		X
Travail dans les champs le lundi			X		
Travail le dimanche	X		X		
Travail dans les champs le mercredi		X			
Pêche le samedi				X	
<b>Engins de pêche</b>					
Casiers	X	X		X	
Fusils-harpons			X		X
Pièges-barrages				X	
Ligne noire/corde				X	
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>4</b>

\* Y compris : poissons électriques et venimeux, poissons-cardinaux, juvéniles, raies, poulpes, algues et gros poissons qui entraînent les plus petits vers le rivage.

sont associés : interdiction 1) de pêcher, 2) de nager, et 3) de déféquer ou uriner sur l'île. Aucun tabou n'interdit aux gens de pêcher dans l'océan, à côté de la source. Cette île constitue le cœur de la réserve de l'AMP, si bien que la pêche tout autour de l'île est interdite par la loi, mais non par le tabou.

Aucune amende ni pénalité n'est appliquée si le tabou de la pêche dans le lagon est brisé, les sanctions sont plutôt d'ordre surnaturel. Des répondants ont cité deux exemples de ces sanctions surnaturelles. En premier lieu, la dernière personne à avoir pêché dans le lagon sacré a glissé, s'est cogné la tête sur un rocher et s'est



évanouie. Dans le second exemple, un touriste italien est allé aux “toilettes” sur l’île, brisant ainsi le tabou. Deux de ses fils, rapporte-t-on, seraient tombés malades sur l’île et seraient morts peu de temps après. Leur guide local a lui aussi péri dans un accident de bateau lorsqu’ils quittaient l’île. Les informateurs n’ont pas pu dire à quand remonte l’origine du tabou, mais, selon la légende locale, la source ferait partie d’une rivière qui, depuis le village de Sahasoa, poursuit son cours sous-marin jusqu’à ce qu’elle atteigne la péninsule de Masoala. Les répondants pensent qu’il y avait habituellement davantage d’eau douce dans la source et le grand-père de notre guide se souvenait du temps où les poissons d’eau douce y étaient abondants. À l’époque, les villageois capturaient du poisson en faisant un sacrifice destiné à “appeler” le poisson depuis le lagon. Les poissons quittaient la source et rejoignaient la mer, où ils étaient pêchés.

L’AMP de Sahamalaza comprend plusieurs zones sacrées. Sur l’île de Nosy Berafia, il y en a cinq (quatre au sud de l’île et une au nord), bien que seule la zone du nord soit aquatique. Un gros rocher, à la pointe nord de l’île, et un récif adjacent peu profond, parfois découvert à marée basse, sont considérés comme sacrés parce que cet endroit sert aux sacrifices rituels. Un sacrifice a pour but d’invoquer la pluie, de prévenir une maladie (le choléra, par exemple), et de demander une protection. Généralement, on sacrifie un zébu, dont les entrailles sont disposées sur le récif découvert. Le sacrifice a généralement lieu en octobre ou novembre, mais la date exacte dépend de la communication de l’intermédiaire local avec les esprits. Les gens peuvent pêcher à cet endroit, mais n’ont pas le droit d’y aller aux toilettes.

À l’extrémité sud de Nosy Berafia se trouve une maison, près de l’ancienne résidence du roi, utilisée pour la purification traditionnelle. Trois arbres de l’île sont considérés comme sacrés. L’histoire de l’un de ces arbres remonte à l’époque où les ancêtres avaient apporté la dépouille d’un roi local pour l’enterrer sur l’île. Ils avaient construit une plate-forme surélevée pour y placer le corps, de manière à ce qu’il ne touche pas le sol. L’un des poteaux de cette plate-forme bourgeonna et donna naissance à un arbre, désormais sacré. L’arbre est ceint d’une clôture de 10 m de diamètre environ, formant un petit bosquet (voir par exemple Bodin et al. 2006). Personne n’est admis au sein de l’enclos, excepté pour prier. Il est interdit de ramasser du bois de feu ou de couper des arbres à l’intérieur, et personne n’a le droit d’aller aux toilettes à proximité.

Sur l’île voisine de Nosy Valia, il y a une zone sacrée où les ancêtres priaient pour pouvoir rester sur l’île (les circonstances entourant l’affaire n’étaient pas claires). Ce lieu est resté sacré, et les gens prient maintenant pour que la pêche ou la récolte soient fructueuses. Le seul interdit associé au tabou est que les gens ne doivent pas prélever de bois de feu à moins de 50 m de ce lieu.

La seule zone sacrée que nous ayons étudiée et qui impose des restrictions à la pêche est située entre les villages d’Ambodilaitry et d’Ambinambe, dans l’AMP de Cap Masoala. Entre les villages se trouve un promontoire considéré comme particulièrement sacré, site d’une tombe ancestrale et d’importantes cérémonies spirituelles. Plusieurs tabous sont associés à cet endroit : 1) on ne pêche pas autour de ce promontoire (bien que les descendants des premiers colons, dit-on, seraient entrés en communication spirituelle avec ce lieu et auraient pu pêcher plus près de celui-ci que d’autres) ; 2) les gens ne sont pas supposés porter un uniforme ni de pantalon lorsqu’ils approchent du promontoire (le sarong est de mise) ; 3) personne n’a le droit de porter un couvre-chef à proximité du promontoire (il faut ôter son chapeau quand le bateau double le cap) ; 4) durant leur période de menstruation, les femmes n’ont pas le droit de passer en bateau (elles doivent suivre, à pied, une piste qui est hors de vue du promontoire) ; 5) certains types d’aliments ne peuvent pas transiter par ce point ; et 6) la chasse est interdite à proximité. Seuls les anciens (*Tangalomena*) d’Ankitsoko peuvent emmener des gens sur le promontoire. Les communautés croient que quiconque transgresse ces tabous s’expose à des vengeances surnaturelles sévères. Ainsi, durant nos enquêtes dans le village voisin d’Ambinambe, un enfant est tombé gravement malade ; il présentait de grosses excroissances (10-15 cm) sur les orbites et les joues. On nous expliqua que le père du petit garçon était allé chasser près du lieu sacré et avait capturé un lémurien. Il avait tué l’animal en lui assénant un coup sur la tête, ce qui avait délogé son oeil de l’orbite. La population voyait dans la maladie du fils une conséquence du fait que le père était allé chasser près du promontoire. C’est pourquoi la famille, par fatalisme, ne voulait pas emmener le petit garçon voir un médecin.

Langley (2006) évoque aussi des lieux sacrés où la pêche est interdite autour d’Andavadoaka, au sud-ouest de Madagascar. La pêche est strictement interdite autour du rocher d’Andavadoaka (Ambatoloaka) et nul n’a le droit de toucher le rocher ou de traverser à la nage une arche naturelle que forme le rocher. Comme pour le lagon sacré de l’AMP de Nosy Antafana, les sanctions surnaturelles de toute violation du tabou ne s’appliquent pas exclusivement aux Malgaches. Langley (2006) note par exemple ceci :

Plusieurs récits locaux soulignent les graves conséquences que peut avoir la violation de ce tabou local, ou *fady*. Nombre de villageois rapportent qu’il y a quelques années, un visiteur français, ou *vazaha* (étranger) faisait de la plongée libre autour du rocher d’Andavadoaka. Un pêcheur local l’a vu et l’a mis en garde, lui déconseillant de toucher le rocher ou de nager sous l’arche. Le touriste n’a pas écouté et, peu après, le pêcheur l’a vu traverser l’arche interdite. Lorsqu’il est revenu à terre, les effets de la violation

du *fady* n'ont pas tardé à se manifester. Le nageur était incapable de parler. En brisant le *fady*, il avait perdu le pouvoir de la parole. Malheureusement, il y eut d'autres effets : une forte fièvre le frappa, et il tomba gravement malade. Beaucoup d'habitants du village, très inquiets, firent venir une voiture pour l'emmener à Toliara. Selon la légende, le visiteur est mort à Toliara cinq jours après.

Il est également tabou de pêcher, nager ou faire de la plongée libre autour d'un rocher tabulaire, au nord d'Andavadoaka, le rocher des sternes (Langley 2006). Langley note ceci : "De nombreux pêcheurs croient qu'un poulpe géant vit sous ce rocher. Le poulpe est très puissant et contrôle ce qui se passe en mer. Il y a un ancien, dans le village, qui a la faculté de communiquer avec le poulpe en rêve, souvent pour l'apaiser." Les tabous de la zone d'Andavadoaka s'étendent aussi aux ressources de la mangrove. Langley (2006) note : "Il est interdit d'exploiter toute ressource naturelle de la forêt de palétuviers, dominée par l'espèce *Avicenia marina*, au sud de l'île de Nosy Mitata. Pêcher, couper des palétuviers et se soulager sont strictement interdits."

#### Aliments et/ou espèces tabous

Il existe des produits alimentaires ou des espèces tabous, partout sauf dans le parc de Nosy Antafana (tableau 1). À Antranokira (le village des terres étudié dans l'AMP de Sahamalaza), il est tabou, pour certaines familles, de consommer des porcs ou des lémuriers, des zébus sans cornes, des zébus blancs et rouges, et des poulpes. Il est tabou de prélever des racines de gingembre partout à proximité de la région (il y a un repère, à dix kilomètres au sud du village, au-delà duquel le gingembre est interdit). Il est même interdit de toucher des lémuriers ou des poulpes. Cette interdiction a une histoire : Le grand-père de la reine de la région marchait au bord d'un lagon pour pêcher des poulpes. Il en vit un qui avait les tentacules ouverts au soleil, et essaya de le toucher, mais il fut saisi et emprisonné par l'animal jusqu'à ce que la mer monte. Aujourd'hui, les gens croient que des mauvaises choses arriveront s'ils mangent des poulpes. Parmi ces fléaux figurent éruptions cutanées et lésions. Pour les soigner, les gens doivent se rendre à un temple ancestral, à dix kilomètres au sud du village, et boire de l'eau dans une coupe spéciale. Ensuite, un esprit ancestral leur indique la marche à suivre. L'histoire du lémurien tabou est la suivante : Il y avait autrefois des lémuriers qui vivaient à un endroit sacré (dont on ne connaît pas l'emplacement exact aujourd'hui). Les gens voulaient manger de la viande de lémurien. Ils jetèrent donc des pierres au lémurien. Celui-ci leva les mains, dans un geste qui signifiait "ne me jetez pas de pierres". Mais les gens continuèrent à lui jeter des pierres et finirent par le toucher. Lorsque l'animal tomba raide mort, la personne qui lui avait jeté la pierre tomba morte au même moment. Les gens croient maintenant que de mauvaises choses leur arriveront s'ils tuent des lémuriers.

Sur l'île voisine de Nosy Valia, il est tabou de jeter des pierres sur les corbeaux. Les informateurs ne savaient pas pourquoi, mais suggèrent qu'il devait y avoir un rapport avec le roi qui possédait l'île voisine de Berafia. Ils se souvenaient qu'un homme avait été pris de vertiges après avoir jeté des pierres sur un corbeau, c'est pourquoi les gens ne leur jettent plus de pierres. Sur les deux îles de Nosy Berafia et Nosy Valia, il est tabou de consommer du poisson-guitare. Les informateurs de Nosy Berafia pensent que cela s'explique par le fait qu'un de leurs ancêtres avait eu un problème en mer (son bateau avait chaviré) et que le poisson-guitare avait éloigné les requins et ramené les marins sur son dos jusqu'à la plage. Auparavant, il était strictement interdit de tuer des poissons-guitares, mais maintenant, certaines personnes les tuent pour vendre leurs ailerons, bien que personne ne consomme ce poisson. Pour de nombreux habitants de Nosy Berafia, il est également tabou de consommer des tortues ou des produits dérivés.

Certains informateurs estiment que personne n'achète ni ne vend de tortues ou de produits dérivés, mais d'autres font remarquer que près de la moitié de la population peut manger de la tortue et que tout le monde peut consommer des œufs de tortues. Metcalf (2007) note ceci : "Pour le groupe ethnique local de Sakalava, consommer de la tortue est *fady*, ou tabou, ce qu'ont confirmé de nombreuses personnes interrogées, et les enfants hésitent toujours à manipuler des tortues. Le respect du *fady* est toutefois en perte de vitesse, et une pêche lucrative a attiré de vastes populations d'émigrants, qui, pour nombre d'entre eux, appartiennent à des groupes ethniques non soumis à ces tabous." De la même façon, à Sahaso, près de l'AMP de Nosy Antafana, de nombreuses personnes considèrent la consommation de tortues marines comme tabou.

#### Restrictions temporelles

Sur tous les sites étudiés, des tabous pèsent sur les jours de la semaine où les gens ont le droit de se livrer à certaines activités (tableau 1). Nombre de celles-ci sont en rapport avec la terre. Ainsi, sur tous les sites, il est tabou de travailler dans les rizières le jeudi (tableau 1). Walsh (2002) note aussi qu'il est tabou de creuser ou défricher la terre le mardi dans la région d'Ankarana, au nord-ouest de Madagascar. Les habitants d'Ankarana croient que toute espèce plantée le mardi dépérira et que les bâtiments édifiés ce jour pourriront rapidement. D'après Walsh (2002), les habitants d'Ankarana pensent que la transgression de tabous, telle que creuser le sol un mardi, peut provoquer la sécheresse et, par conséquent, affecter tout autant ceux qui respectent le tabou que ceux qui l'enfreignent. Ces tabous relatifs à des activités terrestres ont une incidence directe sur l'exploitation des ressources marines. Pour les familles qui pêchent, ces jours sont *de facto* des jours de pêche. Dans l'AMP de Nosy Antafana, les règles ont été aménagées de manière à permettre de pêcher ces jours-là dans la zone tampon du parc.



Figure 3. Confection de casiers dans l'AMP de Tanjona.

### Interdictions relatives aux engins

Sur tous les sites, des restrictions frappent les engins, y compris les pièges, les harpons et les nasses (tableau 1). Le tabou le plus répandu est celui qui s'impose aux résidents de Nosy Berafia (AMP de Sahamalaza) et qui interdit l'usage de casiers. Les casiers de Madagascar sont généralement fabriqués à partir de matériaux locaux (figure 3).

### Esprits de la mer

Seuls les habitants de Nosy Berafia (Sahamalaza) ont fait état de la présence d'esprits de la mer (*lulurano*). Un informateur clé a affirmé que les esprits de la mer tuent les gens qui sont ivres ou enfreignent des tabous. C'est pourquoi il n'est guère avisé de monter à bord d'un bateau quand on est saoul.

### Propriété de l'espace marin

Aucune des communautés étudiées ne connaissait d'histoire concernant la propriété de l'espace marin ou l'interdiction de pêcher faite à des étrangers. Dans les parcs marins de Masoala (Cap Masoala, Tampolo et Tanjona), l'évolution récente de la gestion a conduit à l'interdiction de pêcher dans les parcs marins pour les non-résidents. Plusieurs personnes interrogées et informateurs clés de Sahasoa ont exprimé leur intérêt pour un règlement de ce genre.

### Respect des tabous

Les tabous sont très scrupuleusement respectés. Près de 75 % des pêcheurs ayant évoqué la présence de tabous ont précisé le degré de respect de ceux-ci. Parmi ces

pêcheurs, près de 90 % ont indiqué que tout le monde se conformait aux tabous. Près de 11 % des pêcheurs ont noté que "quelques" personnes enfreignent les tabous, mais aucun des répondants n'a suggéré que la violation des tabous soit fréquente. Les tabous qui sont violés par "quelques personnes" ont trait aux lieux et activités suivants : 1) travailler au champ certains jours de la semaine (Sahamalaza, Cap Masoala et Tampolo), 2) utiliser des pièges (Cap Masoala et Sahaso), 3) la zone sacrée de Nosy Antafana, et 4) pêcher des poissons du type sardine à Tanjona.

### Discussion

Dans les zones côtières de Madagascar, il existe toute une panoplie de restrictions à l'exploitation des ressources locales, sous la forme de tabous. Ces tabous locaux interdisent de consommer certaines espèces marines (par exemple le poisson-guitare, le perroquet rouge et la tortue marine), dictent les jours où les habitants peuvent travailler dans les rizières (ce qui peut servir à limiter le nombre de jours de pêche par les villageois qui pratiquent accessoirement la pêche en plus de leurs activités agricoles), restreignent l'utilisation de certains engins, et interdisent la pêche dans certaines zones. Comme en Océanie, la taille à laquelle les espèces sont pêchées n'est pas affectée par les tabous (Cinner et Aswani 2007). Ces tabous constituent un aspect important de la société malgache tout en définissant l'identité des individus et des groupes sociaux (Walsh 2002).

Le degré de respect des tabous en vigueur sur les sites étudiés est élevé. Des études conduites au sud-ouest de Madagascar indiquent toutefois que peu de pêcheurs respectent les tabous locaux et les prati-



ques halieutiques traditionnelles, surtout celles qui sont en rapport avec les tortues marines (Walker et Roberts 2005). Walsh (2002) décrit en détail les relations complexes qui existent entre les transgresseurs de tabous et les autorités vivantes et spirituelles qui les imposent. La transgression de tabous est l'une des rares façons pour les gens de répondre ou réagir à une autorité incontestable (Walsh 2002). En transgressant des tabous, l'autorité qui les impose est elle-même menacée. Walsh (2002) note : "En cas de transgression, c'est le lieu proprement dit, et non les tabous, qui est "brisé" (*robaka*), et ce sont les autorités qui régissent ces endroits et perpétuent les valeurs qui sont menacées." En conséquence, les individus qui transgressent des tabous suscitent des tensions sociales considérables dans la société malgache.

Jusqu'à présent, les impacts écologiques des tabous malgaches sur les ressources marines n'ont pas été étudiés (mais Bodin et al. 2006 se sont penchés sur les effets écologiques des tabous malgaches concernant les ressources terrestres). Un suivi écologique rigoureux s'impose pour savoir si ces pratiques ont des répercussions sur l'écosystème marin. Cela pourra toutefois s'avérer difficile, car les tabous qui restreignent la pêche limitent souvent, par la même occasion, la plongée (et par conséquent le suivi écologique par comptage visuel en plongée). Dans ces zones, d'autres types de suivi respectueux des tabous locaux devront probablement être appliqués (par exemple le tournage de films vidéo sous-marins à distance, à l'aide d'appâts, décrit par Cappo et al. 2004).

La prise en compte des tabous et coutumes locaux dans les mesures de conservation contemporaines suscite un intérêt grandissant à Madagascar (Lingard et al. 2003 ; Bodin et al. 2006 ; Langley 2006 ; Loudon et al 2006). On manque toutefois d'informations sur les rôles des tabous dans la culture locale et les conditions socioéconomiques qui favorisent l'existence de ces tabous (par exemple Cinner et al. 2005, 2007). Les gestionnaires de plusieurs AMP de Madagascar s'efforcent d'élaborer des règlements qui reflètent et complètent les tabous locaux. Ainsi, dans l'AMP de Nosy Antafana, les responsables du parc ont modifié les règles de manière à autoriser les habitants à pêcher dans la zone tampon les jours où il est tabou de travailler dans les rizières. De même, dans l'AMP de Cap Masoala, la zone d'interdiction a été aménagée à côté du promontoire sacré, de manière à étendre au maximum la zone protégée de la pêche. Un répondant a toutefois fait remarquer que les bornes du parc sont en violation des tabous liés au maintien de la pureté de la zone. C'est pourquoi certains habitants considèrent que le parc du Cap Masoala émet des forces spirituelles négatives qui expliquent le mauvais temps, les mauvaises récoltes et les faibles prises de poissons (Cinner et Aswani 2007). Il faut soigneusement veiller à bien comprendre les tabous avant de les intégrer dans des mesures de conservation (Cinner et Aswani 2007). Les chefs spirituels doivent donc être considérés comme des parties prenantes essentielles de toute mesure de conservation.

En Océanie, la gestion coutumière est souvent considérée comme très adaptable et flexible (Hviding 1998 ; Cinner et al. 2006). Certes, on peut parfois tracer des parallèles entre les pratiques coutumières et la gestion adaptative (Berkes et al. 2000 ; Cinner et al. 2006). Mais à Madagascar, les tabous qui pèsent sur les ressources semblent souvent axés sur des connexions spirituelles avec les ancêtres et ne sont pas pratiqués pour réguler les ressources en toute connaissance de cause (Bodin et al. 2006 ; Elmqvist 2004). Il en va de même, semble-t-il, au Kenya (voir McClanahan et al. 1997). C'est pourquoi les tabous malgaches sont très rigides et, à cet égard, diffèrent considérablement de la gestion coutumière décrite en Océanie (Cinner et Aswani 2007).

### Conclusion

Le présent article montre l'influence exercée par divers tabous sur le mode d'exploitation des ressources marines et terrestres sur les côtes de Madagascar. Ces tabous régissent certains aspects de l'espace, des espèces, des engins et du temps. Contrairement à la gestion coutumière, dynamique et souple, souvent observée dans le Pacifique, les tabous malgaches semblent relativement inflexibles. Bien que l'on ait tenté d'intégrer ces tabous dans des mesures contemporaines de conservation des ressources marines, le succès de cette démarche a été limité, surtout si le rôle spirituel du tabou n'était pas bien appréhendé par les organismes de protection de l'environnement. Pour intégrer efficacement des tabous malgaches dans le contexte moderne de la conservation, il faudra approfondir la connaissance de l'histoire, du rôle spirituel, des chefs spirituels et des règles associées à chaque site.

### Remerciements

Ce projet était financé par la Wildlife Conservation Society (WCS) et le CORDIO (Coral Reef Degradation in the Indian Ocean). Nous tenons également à remercier les habitants de tous les sites étudiés qui nous ont permis de travailler au sein de leur communauté et nous ont prêté assistance. Nos remerciements vont également à WCS Madagascar et à la National Association for the Management of Protected Areas in Madagascar (ANGAP) pour leur aide à la coordination logistique et leur coopération, ainsi qu'à M. Fuentes pour son soutien technique. Enfin je remercie tout particulièrement mes enquêteurs sur le terrain, Jean Makoa, Marcel Tombo, Gaston Dera et Naly.

### Bibliographie

- Berkes F., Colding F., Folke C. 2000. Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptive management. *Ecological Applications* 10:1251-1262.
- Bodin Ö., Tengö M., Norman A., Lundberg J., Elmqvist T. 2006. The value of small size: Loss of forest patches and ecological thresholds in southern Madagascar. *Ecological Applications* 16:440-451.



- Cappo M., Speare P. and De'ath G. 2004. Comparison of baited remote underwater video stations (BRUVS) and prawn (shrimp) trawls for assessments of fish biodiversity in inter-reefal areas of the Great Barrier Reef Marine Park *Journal of Experimental Marine Biology and Ecology* 302:123–152.
- Cinner J. 2005. Socioeconomic factors influencing customary marine tenure in the Indo-Pacific. *Ecology and Society* 10(1):36. [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol10/iss1/art36/>
- Cinner J. and Aswani S. 2007. Integrating customary management into the modern conservation of coral reef fisheries in the Indo-Pacific. *Biological Conservation* volume 140:201–216.
- Cinner J., Marnane M. and McClanahan T. 2005. Conservation and community benefits from traditional coral reef management at Ahus Island, Papua New Guinea. *Conservation Biology* 19: 1714–1723.
- Cinner J., Marnane M., McClanahan T. and Almany G. 2006. Periodic closures as adaptive coral reef management in the Indo-Pacific. *Ecology and Society* 11(1). [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss1/art31/>.
- Cinner J., Sutton S. and Bond T. 2007. Socioeconomic thresholds that affect use of customary fisheries management tools. *Conservation Biology* 21(6):1603–1611.
- de Vaus D.A. 1991. *Surveys in social research*. University of London Press: London, London.
- Elmqvist T. 2004. The forgotten dry forest of southern Madagascar. *Plant Talk* 35:29–31.
- Henry G.T. 1990. *Practical sampling*. Sage Publications: California, USA.
- Hickey F. 2006. Gestion traditionnelle des ressources marines à Vanuatu: reconnaître, appuyer et renforcer les systèmes autochtones de gestion des ressources. *Ressources marines et traditions, bulletin de la CPS* 20: 11–23.
- Hviding E. 1996. *Guardians of the Marovo Lagoon: Practice, place, and politics in maritime Melanesia*. University of Hawai'i Press: Honolulu, USA.
- Hviding E. 1998. Contextual flexibility: Present status and future of customary marine tenure in the Solomon Islands. *Ocean and Coastal Management* 40: 253–269.
- Jones J., Andriahajaina F., Ranambintsoa E., Hockley N. and Ravoahangimalala O. 2006. The economic importance of freshwater crayfish harvesting in Madagascar and the potential of community-based conservation to improve management. *Oryx* 40:168–175.
- Lambek M. 1992. Taboo as cultural practice among Malagasy speakers. *Man* 27:245–266.
- Lambek M. 1998. The Sakalava Poiesis of history: Realizing the past through spirit possession in Madagascar. *American Ethnologist* 25:106–127.
- Langley J.M. 2006. *Vezo knowledge: Traditional ecological knowledge in Andavadoaka, southwest Madagascar*. Blue Ventures Conservation: London, UK.
- Lingard M., Raharison N., Rabakonandrianina E., Rakotoarisoa J., Elmqvist T. 2003. The role of local taboos in conservation and management of species: The radiated tortoise in southern Madagascar. *Conservation and Society* 1: online URL: [http://www.conservationandsociety.org/c\\_s\\_1\\_2-3-marlene.pdf](http://www.conservationandsociety.org/c_s_1_2-3-marlene.pdf)
- Loudon J., Sauther M., Fish K., Hunter-Ishikawa M. and Ibrahim J. 2006. One reserve, three primates: Applying a holistic approach to understand the interconnections among ring-tailed lemurs (*Lemur catta*), Verreaux's sifaka (*Propithecus verreauxi*), and humans (*Homo sapiens*) at Beza Mahafaly Special Reserve, Madagascar. *Ecological and Environmental Anthropology* 2:54–74.
- McClanahan T., Glaesel H., Rubens J. and Kiambo R. 1997. The effects of traditional fisheries management on fisheries yields and the coral-reef ecosystems of southern Kenya. *Environmental Conservation* 24:105–120.
- Metcalf J., Hampson K., Andriamizava A., Andrianirina R., Cairnes T., Gray A., Ramiarisoa C. and Sondotra H. 2007. The importance of north-west Madagascar for marine turtle conservation. *Oryx* 41:232–238.
- Myers N., Mittermeier RA., Mittermeier C.G. da Fonseca G.A.B. and Kent J. 2000. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* 403:853–858.
- Rakotoson L. and Tanner K. 2006. Community-based governance of coastal zone and marine resources in Madagascar. *Ocean and Coastal Management* 49:855–872.
- Ruud J. 1960. *Taboo: A study of Malagasy customs and beliefs*. Oslo University Press: Oslo.
- Schachenmann P. 2006. Spiritual values in Madagascar: The starting point for endogenous conservation. *Mountain Research and Development* 26:323–327.
- Walker R.C.J and Roberts E. 2005. Notes on the status and incidental capture of marine turtles by the subsistence fishing communities of South West Madagascar. *Western Indian Ocean Journal of Marine Science* 4:219–225.
- Walsh A. 2002. Responsibility, taboos and 'the freedom to do otherwise' in Ankarana, northern Madagascar. *Journal of the Royal Anthropological Institute* 8:451–468.